Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL071-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 7 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE -5** GRENOBLE-ALPES METROPOLE– GRENOBLE (collectivité garante) – Opération « Transfert Métro Reliquat » - cession d'un bâtiment sis 14 rue Jacquard parcelle cadastrée EM n°135

Délibération n° 9

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL071-DE

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010_PPI n°5 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n° DL05016A en date du 24 mars 2005,

Considérant :

- Que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné a acquis, en date du 16 décembre 2005, un tènement bâti à usage d'entrepôt et de stockage sis 14 rue Jacquard, situé sur la parcelle cadastrée section EM n° 135 ;

- Que ce bâtiment a été acquis, avec d'autres biens, auprès de Grenoble-Alpes Métropole en tant que réserve foncière destinée à la requalification urbaine du secteur, dans le cadre de la dotation en patrimoine de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, et a été mis à disposition de la Ville de Grenoble pour les besoins de stockage des services municipaux ainsi que pour l'hébergement de locaux associatifs ;

- Que la commune de Grenoble souhaite mettre en œuvre son projet de futur Centre Technique Municipal et a sollicité, à ce titre, la sortie de réserve foncière de cette parcelle à son profit, la commune prenant en charge les travaux de déconstruction et de désamiantage,

- Que la valeur vénale du bien, évaluée par les Domaines, est de 280 000€,
- Que le coût de revient de l'opération foncière s'élève à 190 589 € HT,
- Que Le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est celui de la TVA immobilière sur marge,
- L'avis du pôle d'évaluations domaniales de la DDFIP de l'Isère en date du 08 septembre 2026,
- La délibération à intervenir de la commune de Grenoble, en date du 10 novembre 2026, validant les modalités de la cession.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Valide la cession à la ville de Grenoble d'un tènement bâti à usage d'entrepôt et de stockage, sis 14 rue Jacquard, situé sur la parcelle cadastrée EM n°135 au prix de 190 589 € HT.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente

Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL071**
Objet :	**ACTIVITE FONCIERE -5 GRENOBLE-ALPES METROPOLE– GRENOBLE (collectivité garante) – Opération « Transfert Métro Reliquat » - cession d'un bâtiment sis 14 rue Jacquard parcelle**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL071-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL071-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL071_GRENOBLE_Délibération_cession_Jaquard.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL071-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	349.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h04min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h04min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h04min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h04min59s	Reçu par le MI le 2026-10-15